



SERVICE DE
L'ARTISANAT
TRADITIONNEL
TE PŪ 'OHIPA RIMA'Ī

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION DE DROITS D'USAGE DE LA MARQUE COLLECTIVE « FENUA ORIGINAL »

Pour les artisans patentés titulaires d'une carte *rima'ī mā'ohi*

DEMANDE EN TANT QU'ARTISAN PATENTÉ

Madame Monsieur

NOM DE NAISSANCE :

NOM MARITAL :

PRÉNOM :

NÉ(E) LE : À

COMMUNE DE RÉSIDENCE :

ADRESSE POSTALE :

N° TÉLÉPHONE :

EMAIL :

N° DE CARTE RIMA'Ī MĀ'OHĪ ou 'IHI RIMA'Ī MĀ'OHĪ :

VALIDE JUSQU'AU :

Fait à :

Date :

Signature :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), (Prénom) (Nom), demeurant
.....
..... (Adresse) (Code postal) (Commune),
atteste sur l'honneur de l'exactitude des informations transmises au Service de l'artisanat traditionnel.

Fait pour servir et valoir ce que de droit

À..... (Commune), le..... (Date)

Signature

(Prénom) (Nom)

Vos données à caractère personnel font l'objet d'un traitement mis en œuvre par la Polynésie française (Service de l'artisanat traditionnel) dans le cadre de ses missions d'intérêt public de soutien au secteur de l'artisanat.

Il a pour finalité la gestion de l'utilisation de la marque collective « Fenua Original ».

La fourniture de ces données est obligatoire. À défaut, votre demande ne peut être pas être instruite. Les données sont conservées pendant tout le temps de validité de la carte d'artisan délivrée par le Service de l'artisanat traditionnel puis archivée. Elles sont transmises, dans le cas échéant, aux services administratifs saisis d'une demande d'expertise dans le cadre de l'instruction de la demande.

Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez des droits d'accès, de rectification, de limitation, d'opposition ou d'effacement de vos données.

Pour les exercer, vous pouvez contacter le Service de l'artisanat traditionnel à secretariat.art@administration.gov.pf. Vous pouvez contacter la déléguée à la protection des données à dpo@administration.gov.pf. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL www.cnil.fr si vous estimez que vos droits n'ont pas été respectés.

LISTE DES DOCUMENTS À JOINDRE AU DOSSIER

Les demandeurs peuvent joindre à leur dossier toute pièce utile attestant la régularisation des cotisations fiscales et sociales.

Le service de l'artisanat se réserve le droit de réclamer des documents supplémentaires nécessaires à l'instruction du dossier et favorisant celle-ci.

Les artisans titulaires du label sont valorisés sur le site artisanat de Polynésie ainsi que dans la communication mise en place par le Service de l'artisanat traditionnel – *Te Pū 'ohipa rima'ī* sur le dispositif.

DÉSIGNATION	COMPLÉTÉ
Le formulaire complété, daté et signé	
L'attestation sur l'honneur de l'exactitude de toutes les informations transmises signée	
Une attestation de régularité fiscale délivrée par la DICP, ou tout autre organisme fiscal	
Une attestation justifiant la régularisation des cotisations sociales délivrée par la CPS	
La charte de bonnes pratiques d'utilisation du label « Fenua Original » signée	
Le règlement d'usage du label Fenua Original signé	

Attention, en cas de contrôle, le non-respect des règles d'application de la charte de bonnes pratiques et du règlement d'usage pourront aboutir au retrait du label *Fenua original*.